



COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 4 DECEMBRE 2014 A 20 HEURES
SALLE COMMUNALE DE JURIENS

Présidence : Mr Steve Christen

Présences : 40

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

Janine CHRISTEN Céline DUTOIT Irène GRANDJEAN	Sabine HAUTIER Marlène KOCHER Etienne BENOIT Nicola CHEZEAUX	Stephano DE ICCO Guillaume GRANDJEAN Serge GRANDJEAN Patrick MAGNENAT
--	---	--

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation des nouveaux conseillers

2. Assermentations du nouveau municipal sous réserve de l'approbation de la Préfecture, délai de recours oblige

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014

4. Communication de la Municipalité

5. Budget 2015 (préavis 2011-2016-17)

a) rapport de la Commission de Gestion

b) Décision du Conseil

6. Election d'un ou d'une secrétaire pour le Conseil Général suite à la démission de la titulaire

7. Divers et propositions individuelles.

Le bureau précise que tout membre du Conseil peut se porter candidat à l'élection en qualité de secrétaire du Conseil. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à la Présidente.

Madame Michèle **CHAROTTON** Présidente du Conseil étant malade, Monsieur Steve **CHRISTEN** vice-président, préside la séance de ce soir.



1. Assermentation des nouveaux conseillers

Monsieur Steve **CHRISTEN** vice-président, procède à l'assermentation de Monsieur Philippe **RITTENER**

2. Assermentation du nouveau municipal sous réserve de l'approbation de la Préfecture, délai de recours oblige

Monsieur Steve **CHRISTEN** procède à l'assermentation de Monsieur Jacques **CLAVEL** nouveau Municipal.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014

Chaque conseiller l'ayant reçu il n'en est pas donné lecture. Le procès-verbal est accepté sans opposition, ni avis contraire et une abstention.

4. Communication de la Municipalité

Madame Rosemay **CHRISTEN** prend la parole : suite à la démission de Messieurs José **PARADELA** et r Cyril **CHESEAUX**, il y a beaucoup de travail à faire. Le poste de secrétaire et celui de boursier seront repourvus par 2 personnes d'ici le 1^{er} janvier 2015, ce qui amènera de la transparence et évitera de l'autocontrôle.

A la piscine de la Sarraz, nous aurons une réduction de 10.- sur les abonnements annuels 2015.

Les AF (améliorations foncières) ont repris le travail. Il y aura une assemblée générale le 26 janvier 2015.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** nous donne un compte rendu des travaux en qualité de secrétaire du syndicat AF. Les travaux ont été terminés il y a quelques années. Des travaux complémentaires ont été imposés par le canton. Des renvois d'eau en béton sont posés sur quelques chemins qui ont été gravelés et regoudronnés. A la dernière assemblée du syndicat AF en 2010, la commission de classification aurait dû commencer à travailler sur la répartition des frais aux propriétaires en fonction des avantages reçus. Au mois de janvier 2014, une lettre a été envoyée au bureau Bourgeois afin de reprendre le dossier des AF. Au mois de mars, le bureau leur a fait part des travaux qu'ils allaient entreprendre. En septembre, il n'y a toujours pas eu de nouvelle de la part du bureau Bourgeois. Monsieur Christian **GRANDJEAN** leur a téléphoné afin que les travaux puissent reprendre. Une séance avec le service du développement territorial a eu lieu le 24 novembre 2014. Entre temps, Monsieur José **PARADELA** annonce qu'il quitte immédiatement sa fonction au sein des AF. Néanmoins, une assemblée générale aura lieu le 26 janvier 2015 pour contrôler et passer les comptes de 2010- 2014, nommer un nouveau président et un nouveau membre suppléant puisque Monsieur Joël **CURTET** est entré au comité. Maintenant, il s'agit de répartir les frais.



La commission de classification a un gros travail à fournir. Monsieur Jean-Daniel **DURUZ** étant décédé, il faudra désigner une personne pour entrer à la commission de classification.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** nous lit aussi le PV de la séance 24 novembre 2014 des AF. Avancement des opérations : le dossier de mensuration a été livré à l'Office d'Information du Territoire (OIT) en 2011 qui l'a retourné au bureau Bourgeois en 2014 pour modifications. Ce dossier a été mis à jour et sera transmis à l'OIT pour fin 2014, puis, il sera soumis à l'enquête publique début 2015 via le Registre Foncier. Le dossier d'enquête pour la répartition des frais sur les plans d'ouvrages exécutés sera livré au Service du Développement Territorial (SDT) entre mai et juin 2015 en vue d'une enquête en été 2015. La répartition des frais des propriétaires sera soumise à enquête publique. Celui qui estime qu'il a trop d'avantage pour un chemin en béton qui conduit à sa parcelle et qu'il estime que c'est trop cher pour lui, pourra faire recours, ceux-ci seront traités par la suite. Sous réserve d'éventuel recours et d'inscription des surfaces définitives au Registre Foncier, la dissolution pourra être envisagée pour 2018. Le calendrier de la durée des opérations estimées sont : l'opération de mensuration cadastrale et la taxation définitive en 2015, l'enquête et la répartition des frais et liquidation en été 2015, paiement de solde complémentaire et des frais entre 2015 et 2016, perspective optimiste de dissolution en 2018.

5. Budget 2015 (préavis 2011-2016-17)

a) rapport de la commission de gestion

Madame Anna **WILLIS** nous lit le rapport de la commission de gestion qui s'est réunie le 10 novembre 2014 en présence de Madame le Syndic pour la présentation détaillée du budget 2015. Ils ont reçu tous les renseignements nécessaires par Madame le Syndic qui leur a fait parvenir les budgets détaillés et les devis de divers postes, ainsi que les réponses de la Municipalité aux questions posées par la commission de gestion.

Les points suivants sont relevés :

- Site internet : les frais annuels de CHF 1'100.- semblent un peu chers. Du fait que le délai de validité de l'offre en mains de la Municipalité est dépassé, il serait intéressant de demander d'autres offres à fin d'avoir une comparaison.
- Petite enfance : le budget pour la commune de Juriens présent une augmentation de 30% par rapport aux comptes de 2013. L'AJOVAL explique, dans son budget fourni aux communes, que cette augmentation est due à un ajustement des salaires et une augmentation du nombre de places dans les garderies de Vallorbe et de Chavornay.
- Contrôle des comptes : jusqu'à maintenant, la Commission de Gestion se chargeait de ce contrôle, lors de séances supplémentaires. La révision des comptes étant devenue obligatoire, une somme de CHF 3'240.- a été portée au budget pour le contrôle par une fiduciaire.

b) Décision du conseil



Le préavis 2011-2016-17 relatif au budget est accepté tel que présenté sans opposition ni avis contraire.

6. Election d'un ou d'une secrétaire pour le conseil général suite à la démission de la titulaire

Comme aucun membre du conseil ne s'est proposé pour le poste de secrétaire, Madame Sylvie **ROTH** se présente en tant que secrétaire intérimaire jusqu'au prochain conseil.

7. Divers et propositions individuelles.

Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER** nous avertit qu'il y a eu des vols au village. Si l'on remarque des voitures avec des plaques étrangères appeler la police au 117. Il demande à la Municipalité s'ils ont été informés des faits.

Madame Rosemay **CHRISTEN** lui répond qu'il n'y a eu aucune information, mais en sachant ce qui s'était passé, elle a appelé la gendarmerie pour que les gendarmes patrouillent dans le village. Plusieurs personnes donnent leur témoignage sur ce sujet.

Monsieur Steve **CHRISTEN** prend la parole en réponse à la lettre de Monsieur Cédric **CHEZEAUX** qu'il a lue lors du conseil du 2 octobre 2014 concernant l'incident du chalet devant.

Certains propos tenus lors du précédent conseil l'on quelque peu dérangé et qu'un moment de réflexion lui a été nécessaire. Il tient à faire partager sa version des faits. Il ne vise personne et ne veut en aucun cas engendrer des conflits.

La génisse qui a attaqué la bergère et manqué de la tuer était l'une des siennes. Madame Christiane **BOSSY** l'a averti de suite, contrairement à ce qu'il nous a été annoncé, et est monté sans tarder. Il s'est rendu plusieurs fois dans le pâturage avec la bergère, pour identifier l'animal, mais elle n'a pas su lui dire qu'elle bête l'avait chargée.

Après cet accident, il est monté et a toute suite compris qu'il y avait un problème. Il a soutenu la bergère et a toujours été là quand elle avait besoin de lui contrairement à ce que l'on a pu nous faire croire au précédent conseil. Elle a eu 5 côtes cassées.

Ce qui l'a fait douter, c'est lors du trophée de la Venoge quelques jours après son accident lorsqu'il l'a vue danser. A ses yeux, la bergère n'était plus crédible.

Heureusement certaines personnes ont trouvé quelle génisse était à l'origine de cet accident. Ils ont pu la rentrer et sont venus lui demander s'il voulait la mort de quelqu'un sur la conscience et qu'ils avaient fait le travail à sa place. Ces personnes n'ont surement pas été informées par la bergère qu'il était monté plusieurs fois pour identifier l'animal. Il est allé chercher immédiatement l'animal en question sans provoquer de foudre comme on a pu le faire croire lors du dernier conseil.

Dans l'agriculture, et surtout dans la détention du bétail, il arrive certaine fois des accidents. Cela fait partie du métier ; nous devons en être conscients et prendre les mesures nécessaires pour les



éviter au maximum. Si quelqu'un se pose la question s'il veut la mort de quelqu'un sur la conscience, il invite cette personne à venir discuter avec lui, ce qui éviterait bien des palabres au conseil général.

Cela fait plusieurs années que c'est l'employé communal qui s'occupe de monter les clôtures du pâturage, de mettre les bassins en place et de les alimenter en eau. Pourquoi ce n'est pas la bergère qui s'occupe de ce travail ? Il demande à la Municipalité s'ils ne se sont jamais posés la question combien coûte le travail de tous ses gens pour faire le travail d'une personne qui est rémunérée pour ceci ?

Le jour de la montée, au clédar de chalet Devant, une bête passe sur le côté gauche du portail et se retrouve dans le pâturage. Son collègue lui fait remarquer qu'il n'y a pas de fil. Il redescend regarder et, en effet, il n'y a point de fil. Le jour de la montée, les clôtures ne sont pas finies.

Pour les absences de la bergère, le soir même alors qu'environ 70 bêtes sont à l'alpage, la bergère s'absente jusqu'au lendemain. Dans le précédent PV, il est noté que la bergère a informé Monsieur Cédric **CHESEAUX** de son absence pour le weekend et que des mineurs ont été s'occuper des bêtes. Quand il avait besoin de congé, c'était à son patron qu'il le demandait. Elle s'est permise 2 autres weekends en mandatant d'autres personnes pour s'occuper de son travail. Si elle avait demandé ces congés auprès des personnes concernées, ils les lui auraient attribués sans problème.

Plusieurs fois il est monté durant la saison, pour faire des traitements, contrôler la gestation sur des bêtes en devant souvent aller les chercher avant de faire quoique ce soit parce qu'elle n'était pas là ou qu'elle n'y arrivait pas toute seule.

Le fait de monter à l'alpage pour aider Madame Christiane **BOSSY** c'est une chose et cela ne l'a pas dérangé, mais ce qui le dérange c'est que l'on rende attentif la Municipalité à faire attention de retrouver un berger qui fera aussi bien son travail. (Voir lettre adoc).

Si des personnes ont des questions, Monsieur Steve **CHRISTEN** est prêt à y répondre.

Monsieur Michel **ROTH** ne comprend pas pour quel raison nous sommes mis à contribution pour ce problème car ça ne regarde que la Municipalité. Il ne comprend pas pourquoi nous en parlons au conseil ce soir.

Monsieur Steve **CHRISTEN** ne comprend pas non plus pourquoi ce sujet a été porté devant le conseil alors qu'une longue discussion avait déjà eu lieu entre la municipalité et l'agriculteur concerné.

Madame Anna **WILLIS** est d'accord que ça ne nous regarde pas mais, qu'au dernier conseil, nous avons eu et entendu certaines choses, il est bien que nous ayons un 2^{ème} avis pour que l'on soit plus apte à comprendre ce qu'il a pu se passer.

Le Syndic et le municipal des montagnes ont convoqué les 3 éleveurs qui ont des bêtes au chalet devant, ils étaient 5 pour ce problème-là. Mais au dernier conseil, quelqu'un a remis ça sur le tapis.



Il s'est senti visé en tant qu'éleveur dangereux. Sur le moment, il ne savait pas que dire c'est pour cette raison qu'il en a reparlé à ce conseil, en espérant que ce sujet est clos.

La Municipalité remercie Monsieur Philippe **RITTENER** pour le travail accompli durant ses 4 années au sein de la Municipalité. Madame Anne Claude **GRANDJEAN** nous lit un petit poème.

Monsieur Philippe **RITTENER** remercie tous les collègues avec lequel il a travaillé. Il souhaite beaucoup de succès et de plaisir à Monsieur Jacques **CLAVEL**.

Monsieur Steve **CHRISTEN** remercie la secrétaire du conseil pour les 8 années passées au sein du conseil. Un cadeau lui est offert.

Monsieur Joël **CURTET** propose de louer le Chalet Devant et trouve que ce n'est plus à la commune de s'occuper de cette montagne.

Madame Rosemay **CHRISTEN** répond que c'est au programme, le poste de bergère va être mis au concours pour l'année prochaine car il faut faire retaxer le chalet Devant.

Madame Sylvie **ROTH** demande si un local pourrait être mis à la disposition de la jeunesse.

Madame Rosemay **CHRISTEN** répond, qu'aucun membre de la jeunesse n'est venu vers la Municipalité pour demander quoique ce soit. Si la jeunesse s'approche de la Municipalité et leur demande quelque chose, ils pourront discuter avec eux, avec tout ce qui va à côté et que si leur local a été fermé ce n'est pas pour rien. C'est la jeunesse qui doit venir demander à la Municipalité.

Madame Sylvie **ROTH** comprend que le local du milieu du village ait été fermé, car ce n'était pas un endroit approprié. Ils se réunissent au stand de tir. Elle trouve que, pour la jeunesse, cet endroit est approprié car il ne dérange personne. Elle demande à la Municipalité s'il serait possible de leur laisser ce local.

Monsieur John **GOLAY** nous dit que dans le budget 2015 il y a un montant de CHF 5000.- pour une étude sur ce stand qui est en zone agricole. Selon le SDT, nous ne pouvons pas faire grand-chose à part un coup de peinture, changer les fenêtres et retaper le toit. La Municipalité va voir s'ils peuvent amener de l'eau, l'électricité et mettre du chauffage. C'est un projet. Il serait ainsi louable, pour tout à chacun à voir après si la jeunesse pourra s'y réunir une fois par semaine.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** nous fait part de son mécontentement concernant la jeunesse qui n'a d'égard pour personnes. Si le stand est mis à disposition de la jeunesse, il fera opposition à toute rénovation de celui-ci. Il trouve que la jeunesse au stand n'est pas acceptable.

Monsieur Steve **CHRISTEN** invite tout le monde pour la fenêtre de l'avant qui a lieu au caveau.

L'Assemblée est levée à 21h00

Le Président :
S. Christen

La secrétaire
M. Kirchhofer